



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 19 juin 2024

Le dix-neuf juin deux mille vingt-quatre à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Noël LACROIX, Philippe BOST, Martine MARTY, Annie BONNIVARD, José ACEBEDO CANDIL, Philippe GIRARD, Martine POLTRON, Abdelhamid BELHADDAD, Roberto SAILIS.

Absents excusés : Jean-Michel STASIA donne procuration à Philippe GIRARD, Romain CUGNET donne procuration à Gérard BORDON, Philippe OLIVE donne procuration à Martine POLTRON, Mathilde SONZOGNI, Charles COSTEL, Martine REFFET, Isabelle BIETRIX.

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Martine POLTRON

Date de Convocation : 12 juin 2024

Membres en exercice : 18

Présents : 11

Votants : 10

DOCUMENT PROVISOIRE JUSQU'À APPROBATION

Le Président remercie les membres de leur présence et ouvre la séance à 18h30.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le président, désigne Madame Martine POLTRON comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Appel des participants et désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du 15 mai 2024
3. Délégation de pouvoir au directeur concernant les contrats pour l'optimisation de gestion du réseau électrique et les contrats « TURPE »
4. Courrier du 23/05/2024 de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie concernant l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés
5. Bilan d'activité ENEDIS (Convention d'exploitation AEM)
6. Gestion du Personnel
7. Informations et questions diverses
 - Impayés
 - Contrats photovoltaïques

1. APPEL DES PARTICIPANTS

Le Président procède à l'appel des membres en vérifiant si le quorum est atteint. Avec 11 présents dont 10 votants pour tous les points, la séance peut débuter.

2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 15 mai 2024 à l'unanimité.

3. DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR CONCERNANT LES CONTRATS POUR L'OPTIMISATION DE GESTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET LES CONTRATS « TURPE »

Afin de gagner en réactivité auprès des clients et auprès des différents acteurs du domaine, le Président propose au Conseil Syndical d'autoriser le Directeur à signer les avenants et nouveaux contrats liés aux relatifs échanges entre les acteurs d'électricité (ENEDIS, RTE, fournisseurs...).

Un arrêté sera établi permettant au directeur de signer les contrats concernant l'exploitation des réseaux, le raccordement au réseau électrique, ainsi que l'optimisation de ceux-ci.

4. COURRIER DU 23/05/2024 DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE CONCERNANT L'ASSUJETTISSEMENT À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Le 23 mai 2024 le Syndicat a été destinataire d'un courrier de la Direction Départementale des finances publiques de la Savoie concernant l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés nous informant du fait que le Syndicat exerce une activité de fourniture d'électricité nous étions susceptibles d'être redevable.

Selon les exercices antérieurs (2021-2022-2023) l'estimation sur l'impôt sur les sociétés s'élèverait à 421 519.00 €

Nous restons en contact avec les autres ELD pour agir de manière commune.

5. BILAN D'ACTIVITÉ ENEDIS (CONVENTION D'EXPLOITATION AEM)

Dans le prolongement de la réunion avec ENEDIS du lundi 17 juin 2024, le directeur présente le bilan des interventions en 2023 avec notamment les appels reçus, les interventions réalisées pour les différentes communes et les incidents survenus au cours de l'année 2023.

6. GESTION DU PERSONNEL

Evolution du directeur

Le président rappelle que le Directeur Fabien BERNARDIS a été embauché le 1^{er} septembre 2023 aux conditions suivantes :

- Groupe Fonctionnel G F 15
- NR 230

Lors de son embauche il avait été décidé de revoir sa position salariale au bout d'une année.

Le président explique que le bureau s'est réuni tout récemment pour évoquer avec le directeur son évolution future.

Lors du conseil et avant de délibérer à huit clos, Fabien BERNARDIS a fait part aux conseillers de ses souhaits, à savoir une mise à disposition du véhicule de service actuel en véhicule de fonction au 1^{er} septembre 2024 et une augmentation de 1 NR au 1^{er} janvier 2025.

La proposition du bureau (président et vice-président) visait à un reclassement au 1^{er} septembre 2024 selon les modalités réglementaires suivantes :

- Evolution au Groupe Fonctionnel G F 16 (ancien G F 15)
- Passage au NR 240 (+2 NR)

Après une longue discussion, entrecoupée d'une suspension de séance pour écouter à nouveau les arguments de notre agent, le Conseil Syndical décide à l'unanimité de mettre à disposition la voiture de fonction à compter du 1^{er} septembre 2024 et ce à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2025. A cette échéance et à l'issue d'un bilan, le Conseil statuera définitivement.

Cette mesure, sera accompagnée d'un avancement au choix d'un NR au 1^{er} janvier 2025 (soit passage du NR 230 au NR 235)

Il sera fait appel à un cabinet comptable pour évaluer le montant de l'avantage en nature à déclarer sur le bulletin de salaire de notre agent du fait de la mise à disposition du véhicule de fonction. Un avenant au contrat de travail sera également rédigé et signé par les 2 parties. Fabien BERNARDIS s'engage à prendre en charge les frais de carburant et autres générés lors de ses déplacements pendant ses congés

7 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Impayés

Le Président souhaite faire un point sur les impayés.
Les dettes du camping le bois joli commencent à être acquittées selon l'échéancier établi.
Une campagne de coupure est prévue le 24 juin 2024 pour 10 abonnés.

b) Contrats photovoltaïques

Deux entreprises sont concernées :

Arc Energies Maurienne, en tant qu'acheteur obligé dans le mécanisme de l'obligation d'achat, va signer 2 nouveaux contrats de rachat de production photovoltaïque supérieur à 100 kWc.

c) Situation de trésorerie

Le Président informe les membres de l'état de la Trésorerie.
Au 19 juin 2024, elle s'élevait à : 1 753.000 €

d) Agenda du prochain conseil syndical

Sur proposition du bureau, la date de la prochaine réunion de conseil se tiendra le 18 septembre 2024 à 18H30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance :

Martine POLTRON



Le Président

Gérard BORDON

Pour le Président
